



9/12 ans

Section SNOWBOARD

TARIF = 175 €

DU 9 JANVIER 2008 AU 9 AVRIL 2008

TOUS LES MERCREDIS APRES-MIDI

de 14 h à 17 h au départ Altispace

STAGE DE 4 JOURS EN FEVRIER 2008

dates & prix à définir

Fiche d'inscription Hiver 2007/2008

Date d'inscription :/...../.....

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone :/...../..... Portable :/...../.....

Email :@.....

Pour tous renseignements veuillez contacter les responsables :

Olivier NOIRET06 64 38 12 66

Grégory JULLIEN06 14 29 39 85

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,représentant(e) légal(e) de l'enfant,

l'autorise à participer aux activités de la section Snowboard du Club des Sports des Avanchers-Valmorel, ainsi qu'aux stages et compétitions, y compris les déplacements, qui seront programmés par les entraîneurs de la section.

Le club est responsable de votre enfant uniquement pendant les heures d'entraînement, il décline toute responsabilité en dehors de ces heures. De plus la responsabilité du club ne peut être engagée que si le dossier d'inscription est correctement rempli, complet, et acquitté.

J'autorise mon fils, ma fille à participer aux entraînements les mercredis après-midi du 9 janvier 2008 au 9 avril 2008 + stage en février de 4 ½ journées à définir en fonction des conditions d'enneigement.

J'autorise le club des sports à utiliser les photos de mes enfants sur son site internet. (signature des 2 parents)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur..... représentant(e) légal(e) de

l'enfant..... reconnaît avoir pris connaissance des paragraphes précédents.

Fait à.....le.....

..... Signature

Précédée de la « *mention lu et*

approuvé »

Si vous désirez une assurance, veuillez contacter les responsables du club.

Impératif : Pour toute inscription, merci de nous renvoyer cette fiche dûment complétée, la fiche médicale au verso complétée par un médecin, une photo d'identité ainsi que le règlement correspondant à l'attention du club des sports.

Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier est incomplet

Les enfants qui ne sont pas couverts par une assurance doivent souscrire un carré neige (le club des sports en fera la demande). Ceux possédant une assurance devront joindre un justificatif à leur dossier d'inscription.